

La situation actuelle, en même temps qu'elle impose au groupe un nombre considérablement accru de tâches, peut lui ouvrir d'immenses possibilités de développement. La crise des organisations traditionnelles s'était déjà considérablement aggravée depuis deux ans; des travailleurs, dans tous les milieux, tiraient les leçons des révolutions prolétariennes contre la bureaucratie dans les pays de l'Est, de la participation directe ou indirecte du PS et du PC à la guerre d'Algérie, de leur attitude face à la détérioration du niveau de vie des travailleurs. Cette crise va probablement devenir encore plus profonde en fonction du rôle que ces organisations ont joué depuis le 13 Mai. Si les événements des trois dernières semaines n'ont pas suscité une mobilisation des masses, on peut déjà observer une sensibilisation importante d'éléments d'avant-garde, aussi bien parmi ceux qui, hier encore n'étaient pas décidés à rompre avec les organisations traditionnelles, que parmi ceux qui, conscients du rôle de ces organisations et des nouveaux objectifs qui se posent au mouvement ouvrier, restaient jusqu'ici inactifs, ne voyant ni l'urgence, ni l'orientation possible d'une action organisée. Dans la période à venir, le dévoilement du rôle des organisations traditionnelles, l'aggravation des conditions de vie, les contradictions du régime De Gaulle, la possibilité d'une crise sociale profonde en France, peuvent renforcer chez ces camarades la volonté de s'organiser et d'agir.

Les idées de notre Groupe peuvent lui permettre de jouer un rôle précieux dans le regroupement de cette avant-garde; il peut lui fournir les éléments incontestables d'une clarification idéologique et politique, en même temps qu'élargir et enrichir énormément ses propres conceptions et son action par l'apport de l'expérience et des points de vue venant d'un grand nombre de milieux et d'horizons.

Les tâches nouvelles qu'impose au Groupe cette perspective et, plus généralement, le changement de situation en France, comme aussi son organisation et son fonctionnement, ne peuvent être définies que par l'ensemble des Camarades du Groupe, après une large discussion sérieusement préparée/ Mais pour: 1°) que cette discussion même puisse avoir lieu, 2°) que le groupe puisse continuer à s'étendre comme il l'a fait depuis le 13 mai, 3°) qu'il puisse agir comme une véritable collectivité au fur et à mesure des événements, un mode d'organisation et de fonctionnement provisoire doit être ~~travaillé~~ adopté de toute urgence. Les § qui suivent définissent un minimum de règles provisoires indispensables. Il est proposé à l'assemblée générale de les adopter jusqu'à ce qu'une discussion approfondie sur l'organisation du groupe les remplace par d'autres.

- 1.- Le Groupe forme une organisation aux frontières clairement définies. Appartiennent au Groupe les Camarades qui se considèrent en accord avec les lignes générales de son idéologie exprimée dans la revue, paient une cotisation et travaillent dans le Groupe en acceptant sa discipline collective. Des Camarades extérieurs au groupe peuvent participer aux réunions de cellule ou aux assemblées générales avec l'accord de ces organismes et s'y exprimer, mais seuls les camarades du groupe y votent.
- 2.- Les Camarades du groupe se répartissent en cellules dont chacune est, autant que possible créée sur un milieu de travail défini. Cette répartition ne doit en aucune manière aboutir à un cloisonnement professionnel ou corporatif des Camarades.
- 3.- Chaque cellule définit elle-même, dans le cadre de l'orientation générale du groupe, les modalités de son action dans son milieu de travail.
- 4.- L'orientation générale du Groupe est définie par l'assemblée générale qui doit se réunir au moins une fois par mois. Si l'extension du groupe ou des raisons de sécurité empêchent la convocation d'une telle assemblée, les problèmes à discuter par celle-ci sont préalablement discutés dans les cellules qui désignent des délégués dont la réunion tient lieu d'Assemblée générale. L'assemblée générale (ou des délégués) fixe elle-même son ordre du jour.
- 5.- Entre deux assemblées générales (ou de délégués), les activités du groupe sont coordonnées par un Comité Responsable qui assure en outre l'accomplissement des tâches centrales (publications centrales, relations avec la Province et les autres organisations, etc.). Le CR est formé de 3 délégués par cellule qui se réunissent au moins une fois par semaine. Ces délégués sont désignés par les cellules et sont toujours révocables par celles-ci. Ils rendent compte régulièrement à leur cellule des activités du CR. Les camarades du groupe peuvent assister aux réunions du CR et s'y exprimer, mais seuls les délégués des cellules y votent. Toute décision du CR peut être évoquée en assemblée générale (ou des délégués) et renversée par celle-ci.
- 6.- Les camarades en désaccord avec des décisions majoritaires régulièrement prises de leur cellule, de l'assemblée ou du CR sont tenus à les appliquer. Ils ont le droit d'exprimer leur désaccord dans les publications intérieures ou extérieures du groupe.
- 7.- Le CR doit organiser au plutôt la publication d'un Bulletin intérieur.